

GastroSuisse dit non aux deux objets débattus

La Fédération pour l'hôtellerie et la restauration mise sur la loi de l'aménagement du territoire révisée. Et sa mise en œuvre.

GastroSuisse rejette l'initiative populaire «Halte aux constructions envahissantes de résidences secondaires». Pour lutter contre les excès dans la construction des résidences secondaires, la Fédération pour l'hôtellerie et la restauration mise sur la loi sur l'aménagement du territoire révisée et sa mise en œuvre. GastroSuisse dit aussi clairement non à l'initiative sur les vacances. Dans l'intérêt du tourisme et de l'hôtellerie-restauration, GastroSuisse se prononce clairement en faveur de la préservation d'un paysage intact et peu urbanisé. La Fédération doute toutefois qu'en fixant un taux rigide maximum de 20% dans chaque commune, cette initiative permette d'atteindre une amélioration. Les excès dans la construction de résidences secondaires peuvent être combattus plus efficacement par la loi sur l'aménagement du territoire révisée en vigueur depuis 1er juillet 2011. Elle contient des règlements en suffisance, prend mieux en compte les réalités de notre pays et oblige les cantons et les communes à renforcer leurs dispositions dans le délai de trois ans. Ce qui est plus utile

que de fixer des normes sévères supplémentaires comme le veut l'initiative. Celles-ci ne créeraient que de nouveaux problèmes et freineraient démesurément le développement touristique. L'initiative populaire «6 semaines de vacances pour tous» menace la rentabilité économique de la Suisse. Beaucoup de petites et moyennes entreprises de l'hôtellerie-restauration, qui souffrent de toute façon déjà de la cherté du franc, ne sont pas en mesure de supporter les conséquences qui en découleraient. Plus de vacances pour tous signifierait pour l'entrepreneur de l'hôtellerie-restauration d'engager des employés supplémentaires pour compenser l'arrêt de travail. Gageons que le consommateur sera peu enclin à payer la poussée des prix en résultant! Dans la lutte concurrentielle actuelle, supprimer des prestations ne représente pas plus une véritable alternative que d'augmenter la pression sur les employés afin qu'ils accomplissent le même travail en moins de temps. GastroSuisse dit par conséquent résolument non à «6 semaines vacances pour tous». ■

L'INITIATIVE POPULAIRE
«SIX SEMAINES DE
VACANCES POUR TOUS»
MENACE LA RENTABILITÉ
ÉCONOMIQUE
DE LA SUISSE.

Le guide pratique destiné à faciliter les partenariats

Envisager un partenariat public-privé représente un avantage pour les entreprises privées et pour l'administration.

URS BOLZ*

Formes de coopérations entre collectivités publiques et entreprises privées, les partenariats public-privé (PPP) peuvent faciliter la réalisation de missions de service public lorsque les règles démocratiques usuelles applicables aux nouveaux projets sont respectées. Pour les partisans du modèle PPP ainsi que pour les hommes politiques, envisager un partenariat public-privé représente un avantage aussi bien pour les entreprises privées que pour l'administration. C'est à cette conclusion que sont parvenus des hommes politiques vaudois et les représentants de l'Association PPP Suisse à l'occasion d'une manifestation organisée par le Centre Patronal à Paudex. Plus de 200 personnalités issues du monde de l'économie et de l'administration ont participé à cette séance et ainsi témoigné de leur intérêt pour les expériences réalisées dans le cadre de la construction du nouveau centre administratif cantonal Neumatt à Berthoud. Près de 80 experts ont analysé et approfondi ce premier projet réalisé en Suisse dans le cadre d'un partenariat public-privé selon des standards internationaux avant de condenser cette expérience dans un guide pratique. Directeur général du Centre Patronal, Christophe Reymond s'est

dit d'emblée convaincu que la situation financière des pouvoirs publics doit favoriser la coopération entre administrations et entreprises privées pour réaliser des missions de service public, dans la mesure où les projets sont analysés et mis en œuvre de manière réaliste, ouverte et professionnelle. Organisation faitière de l'économie en Suisse romande, le Centre Patronal a souhaité inciter les entrepreneurs, grâce à l'organisation de cette manifestation,

naires à optimiser les risques d'un cycle de vie et leurs coûts. Par ailleurs, comme tous les autres projets, les partenariats public-privé doivent être établis selon des règles démocratiques et prôner la transparence pour obtenir l'accord de tous les acteurs. Pour Urs Bolz, chef de projet et Président du réseau d'experts de l'Association PPP Suisse, le «Guide pratique PPP Suisse Bâtiment» permet de découvrir comment réaliser concrètement

exemples comme le projet «Métamorphose» et diverses installations multifonctionnelles. Grâce à ce guide pratique qui est désormais disponible à tout un chacun, il sera ainsi possible selon lui d'examiner plus en détail l'aptitude d'un projet, et cet ouvrage constituera une aide importante en cas de réalisation. Avant d'en arriver là, il faut employer ces premières expériences pratiques et donner une nouvelle impulsion aux projets.



PLANIFIER ET ANALYSER DES PROJETS DANS LE CADRE D'ACCORDS PUBLIC-PRIVÉ PRÉSENTE DES AVANTAGES POUR TOUS LES PARTICIPANTS. MÊME SI CES PROJETS NE SONT EN FIN DE COMPTE PAS RÉALISÉS DANS CE CADRE.

à examiner plus souvent la mise en œuvre de projets selon le modèle PPP. Président de l'Association PPP Suisse, Lorenz Bösch a rappelé dans son intervention que les infrastructures ne se limitent pas à des investissements mais qu'elles s'accompagnent aussi de coûts récurrents une fois leur réalisation achevée. Et ces coûts sont souvent sous-estimés. Les partenariats public-privé se fondent quant à eux sur l'optimisation des coûts tout au long d'un cycle de vie. Il s'agit aujourd'hui de la seule méthode qui fixe des incitations financières de manière à obliger les parte-

un partenariat public-privé en Suisse. Près de 80 spécialistes issus de l'administration publique ainsi que des milieux économiques et scientifiques ont analysé et approfondi les expériences liées à la construction du nouveau centre administratif Neumatt à Berthoud (BE), le premier projet réalisé en Suisse dans le cadre d'un PPP selon des standards internationaux, puis les ont condensées dans un guide pratique. Ce guide aborde les domaines suivants: préparation, description de prestation orientée sur le résultat, procédure d'adjudication, financement, structures des contrats, impôts, finances publiques, point de vue du soumissionnaire et processus politique. Planifier et analyser des projets dans le cadre de partenariats public-privé présente des avantages pour tous les participants, même si ces projets ne sont en fin de compte pas réalisés dans le cadre d'un PPP.

Compte tenu de la raréfaction des moyens et de la hausse des exigences en matière d'infrastructures émises envers l'État, les pouvoirs publics se tiennent prêts à lancer des coopérations avec des partenaires, même si aucun véritable projet de partenariat public-privé n'est prévu pour le moment par le canton. Tel est le constat de Pascal Broulis, président du Conseil d'État du canton de Vaud. Ce dernier a ensuite rappelé les différents projets qui sont en cours de discussion dans son canton et en Suisse romande. Dans ce canton, pas moins de 12,7 milliards de francs de projets d'investissements sont planifiés d'ici à 2020. D'après Pascal Broulis, leur mise en œuvre est impossible sans coopérations. À Lausanne également, divers projets sont en cours d'examen et pourraient être réalisés dans ce cadre, a souligné Olivier Français, directeur des travaux de la ville de Lausanne et Conseiller national. Ce dernier a mentionné des

Directeur de la société Marti Invest AG et membre du conseil d'administration de la société Zeughaus PPP AG qui s'est vu adjuger le marché en 2009, Touraj Etezady s'est lui attelé à présenter la mise en œuvre du projet du point de vue d'un partenaire privé. Fondée par le groupe néerlandais Royal BAM et le groupe de construction Marti, la société Zeughaus PPP AG a été chargée de la construction sur une surface utile de 16 800 m² pour un volume d'investissement de 150 millions de francs en l'espace de deux années, la remise des clés étant prévue d'ici à la fin mars 2012. Selon Touraj Etezady, les contrats de longue durée liés au projet, le nouveau secteur d'activité qui s'est ouvert avec les PPP, la gestion durable des ressources et une répartition optimale des risques sont autant de nouvelles opportunités à saisir. Pour Pascal Bärtschi, directeur de Losinger Marazzi SA pour la Suisse romande, les partenariats public-privé ouvrent de nouveaux domaines de coopération intéressants pour l'économie privée mais aussi pour l'administration. Très présent en Suisse romande, le groupe d'entreprises a pu acquérir une expérience pratique en matière de partenariat public-privé à l'étranger grâce au groupe Bouygues et s'est dit intéressé à mettre en œuvre des projets dans le cadre de PPP en Suisse également. Il vérifie ainsi actuellement différents projets concrets dans la région de Lausanne. Selon Pascal Bärtschi, la nouvelle approche qui consiste à considérer l'ensemble du cycle de vie joue un rôle déterminant. C'est ce qui va ouvrir de nouvelles opportunités et possibilités pour les partenariats public-privé sous nos latitudes.

* Président des experts de l'association PPP

Modification dans le code des obligations

ECONOMIESUISSE.

Le droit d'assainissement doit aussi être amélioré.

Economiesuisse salue la décision de la nouvelle Commission des affaires juridiques du Conseil des États de moderniser le droit d'assainissement. Au-delà de l'amélioration des dispositions de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite, il est nécessaire, cela a été démontré, d'adapter le droit d'assainissement également au sein du code des obligations. La nouvelle Commission des affaires juridiques du Conseil des États a maintenu la décision, prise sous la précédente législature, de revoir le droit d'assainissement, ce qu'economiesuisse salue. Pour l'économie, il est important de disposer d'un droit de l'assainissement efficace axé sur le long terme, d'autant plus avec le ralentissement économique qui se dessine. La Commission des affaires juridiques du Conseil des États examinera les modifications du code des obligations au cours du deuxième trimestre 2012. Pour economiesuisse, la nécessité pratique d'améliorer le droit d'assainissement également dans le cadre du CO est établie. Cela ressort entre autres de récents projets de révision en cours dans des pays voisins. — (Economiesuisse)

Menace sur le pétrole

IRAN. L'embargo décidé cette semaine est une arme dangereuse pour le marché pétrolier mondial.

LUCA BACCARINI*

Les décisions européennes du 23 janvier - prévoyant un embargo à partir du 1^{er} juillet - s'ajoutent aux sanctions financières décidées par les États-Unis contre les institutions financières internationales commerçant avec la Banque Centrale de l'Iran. Certains commentateurs minimisent l'efficacité de l'embargo en s'appuyant sur un concept de «vases communicants», selon lequel les volumes non-achetés par l'Europe le seront par des consommateurs asiatiques. Il faut relativiser cette idée de «vases communicants». Des difficultés techniques, des obstacles financiers, mais surtout la coordination que les États-Unis et l'Union européenne sont en train de rechercher avec d'autres grands acheteurs, vont se traduire par une baisse effective des exportations iraniennes. Des pays alliés des États-Unis et de l'Europe comme le Japon, la Corée du Sud et la Turquie vont très certainement mettre en œuvre des mesures de restrictions des importations, par exemple via des taxations extraordinaires. Quant à l'Inde et à la Chine - si elles ne

souhaiteront pas s'associer publiquement à une action contre l'Iran - il est quand même probable qu'elles agiront de concert avec les Occidentaux en gardant à peu près leurs niveaux d'importations actuels. In fine, par rapport à des exportations iraniennes qui s'élèvent actuellement à 2,3 millions de barils/jour, on devrait donc assister à une réduction effective des exportations de l'ordre de 0,5 à 1 million de barils/jour. Cette réduction sera certainement accompagnée par l'annonce de hausse de production de la part de l'Arabie Saoudite, afin de tranquilliser les marchés. Il n'empêche que l'impact sur les marchés sera significatif. Cet enchaînement perpétuera en 2012 la même situation de tension que les marchés physiques ont connue en 2011, notamment du fait des événements en Libye. Le retour progressif de la production libyenne et la hausse attendue de celle d'Iraq, seront effacés par la réduction de l'export iraniens, avec un marché qui devra encore compter sur les capacités de réserve de l'Arabie Saoudite pour être en équilibre... On peut estimer que la mise en place progressive de l'embargo européen et des diverses mesures coordonnées avec les autres acheteurs aura un impact haussier sur les prix - toutes choses égales par ailleurs - de l'ordre de 20-25 \$/baril. Par ailleurs, un embargo est de na-

ture à alimenter les tensions entre l'Iran et le reste du monde. Outre les escalades verbales, d'autres conséquences - certes moins probables et plus extrêmes - ne sont pas à exclure, telles que l'arrêt unilatéral des exportations de l'Iran, des frictions avec des pays limitrophes voire des incidents militaires. Ces incertitudes vont générer une «prime de risque» supplémentaire sur le prix à terme du pétrole. Si enfin des incidents venaient effectivement à se produire, alors l'impact sur les prix serait encore plus important, avec des hausses de court terme supérieures à 50\$/baril. Dans le but de faire pression sur l'Iran dans le dossier nucléaire, les Occidentaux sont donc en train d'implémenter des actions qui pourraient contribuer à soutenir durablement les prix du pétrole, ceci dans une phase macro-économique délicate et alors que les prix du pétrole exprimés en euros n'ont jamais été aussi élevés.

* Director - Energy Funds Advisors (Paris)

ON PEUT ESTIMER QUE LA MISE EN PLACE PROGRESSIVE DE L'EMBARGO EUROPÉEN AURA UN IMPACT HAUSSIER SUR LES PRIX.

RECTIFICATION

GENÈVE: Traversée du lac et non de la rade

Dans notre édition d'hier, page 2 (Forum), l'article de Patrick Eperon sur le concept de traversée du lac à Genève, a été malencontreusement modifié de notre part. Il s'agissait bien de la traversée du lac, et non de la rade. Il s'agit du projet autoroutier actuel du canton de Genève. Pour mémoire, le projet de traversée de la rade a été abandonné suite à un vote populaire il y a plusieurs années.